

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

VILLE DE MONTROUGE

**SERVICE DE LA REGLEMENTATION URBAINE**

**🖀 01 46 12 73 47**

🖂 sru@ville-montrouge.fr

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL

ANNEE 2020

(Terrasse, Etalage)

 [ ]  **Renouvellement dans les mêmes conditions qu’en 2019**

**[ ]  1er demande** **[ ]  Changement de gérance**

**[ ]  modification d’emprise**

**Renseignements concernant l’établissement**

**NOM de l’établissement :**

Adresse précise  :

N° de téléphone :

N° de SIRET ou SIREN :

**Gérant ou exploitant :**

NOM et Prénom :

N° de téléphone :

Email  :

**ATTENTION**:

**Aucune autorisation ne sera délivrée ou renouvelée sur les trottoirs dont la largeur est inférieure à 2.20 m.**

**Dans tous les cas, un cheminement continu, libre de mobilier urbain, d’une largeur de 1.60 m doit être assuré.**

**DÉTAIL DE LA DEMANDE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,       agissant en qualité de gérant, sollicite l’autorisation d’installer sur le domaine public :

[ ]  une terrasse [ ]  un étalage

**(Minimum indivisible : 1m²)**

 [ ]  autre (préciser) :

Sur une surface de :      m². / Soit :       m de largeur, par       m de longueur.

Pour la Période du : **1er janvier 2020** au **31 décembre 2020**

**Rappel des droits et redevances d’occupation du domaine public de l’année 2020**

(Délibération du conseil municipal du 05 décembre 2019)

Terrasse, par an, le m² :

* + Voies de 1ère catégorie (départementales) : 33,26 €
	+ Voies de 2ème catégorie (communales) : 17,15 €
	+ Zones piétonnes : 31,18 €
	+ Voies hors catégorie : 122,39 €

Etalage et autres accessoires, par an, le m² :

* + Voies de 1ère catégorie (départementales) : 31,70 €
	+ Voies de 2ème catégorie (communales) : 16,11 €
	+ Zones piétonnes : 31,18 €
	+ Voies hors catégorie : 120,70 €

**AVERTISSEMENT**

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

L’autorisation pouvant être délivrée suite à cette demande prendra la forme d’un arrêté municipal.

Cet arrêté reprendra les termes de cette demande et les éventuelles prescriptions données par les services municipaux.

Délivrée à titre précaire et révocable, l’autorisation cesse de plein droit en cas de changement de gérance, d’enseigne et/ou du propriétaire des murs.

Elle fait obligation à son titulaire de s’acquitter du paiement des droits qui y affèrent.

**ENGAGEMENT**

**Je soussigné(e), Madame, Monsieur,** **agissant en qualité de gérant, certifie exacts les renseignements et documents fournis par la présente demande et m’engage en vue de l’autorisation qui me sera délivrée, à avertir Monsieur le Maire de Montrouge de toute modification concernant cette installation.**

« Lu et approuvé »

Fait à      , le

Signature et cachet de l’établissement

**Veuillez impérativement accompagner cette demande des documents listés ci-après.**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR CETTE DEMANDE

* Ce formulaire dûment complété,
* Extrait K-Bis d’inscription au registre du commerce inférieur à 3 mois,
* Attestation d’assurance du fonds de commerce couvrant l’occupation du domaine public,
* Photo(s) faisant apparaître la façade de l’établissement et la surface sur laquelle l’occupation est sollicitée,
* Un plan détaillé, comportant le nom des rues, la largeur du trottoir, le mobilier urbain existant et de couleur différente, l’emplacement désiré avec ses dimensions (L x l). Pour les terrasses, (en dehors des tables et des chaises) veuillez préciser le mobilier utilisé dans la surface d’occupation.

**En cas de renseignement manquant ou de dossier incomplet, cette demande ne sera pas prise en compte.**

Cette demande doit être adressée à :

Mairie de Montrouge

Service de la Réglementation Urbaine

43, avenue de la République, 92120Montrouge